

Mastère Avancé Société de Conseil

M A S C



Mastère Avancé Société de Conseil

- » Modalité: en ligne
- » Durée: 2 ans
- » Qualification: TECH Université Technologique
- » Intensité: 16h/semaine
- » Horaire: à votre rythme
- » Examens: en ligne

Accès au site web: www.techtitute.com/fr/ecole-de-commerce/mastere-avance/mastere-avance-societe-conseil

Sommaire

01

Accueil

page 4

02

Pourquoi étudier à TECH?

page 6

03

Pourquoi notre programme?

page 10

04

Objectifs

page 14

05

Compétences

page 20

06

Structure et contenu

page 26

07

Méthodologie

page 46

08

Profil de nos étudiants

page 54

09

Direction de la formation

page 58

10

Impact sur votre carrière

page 64

11

Bénéfices pour votre
entreprise

page 68

12

Diplôme

page 72

01

Accueil

Les entreprises opèrent dans des environnements hautement compétitifs et doivent se conformer à une série de devoirs et d'obligations qui les concernent toutes. C'est pourquoi les entreprises comptent dans leur personnel, ou en tant que conseillers externes, des professionnels spécialisés en matière de travail et de fiscalité, qui les aident à se tenir au courant de toutes les obligations prévues par la réglementation de leur secteur. Chaque mouvement, qu'il s'agisse d'une embauche, d'un licenciement ou d'une transaction financière, par exemple, entraîne une série d'obligations qui doivent être couvertes, car le non-respect de toutes les étapes peut entraîner des poursuites judiciaires pouvant aboutir à des sanctions financières. Afin d'éviter ces situations possibles, TECH a conçu ce programme destiné aux conseillers d'entreprise, qui y trouveront les dernières informations sur le conseil en matière de travail et de fiscalité, afin qu'ils acquièrent la formation nécessaire qui leur permettra d'améliorer leur pratique quotidienne et de réussir dans leur profession leur permettra d'améliorer leur pratique quotidienne et de réussir dans leur profession.



Mastère Avancé en Société de Conseil
TECH Université Technologique



Les conseillers d'entreprise trouveront dans ce programme une occasion unique de se tenir au courant de toutes les dernières évolutions en matière de travail et de fiscalité, et de se démarquer dans un secteur très demandé"

02

Pourquoi étudier à TECH?

TECH est la plus grande École de Commerce 100% en ligne au monde. Il s'agit d'une École de Commerce d'élite, avec un modèle des plus hauts standards académiques. Un centre international de perfectionnement des compétences en gestion intensive et en haute performance.



“

TECH est une université à la pointe de la technologie, qui met toutes ses ressources à la disposition de l'étudiant pour l'aider à réussir dans son entreprise”

À TECH Université Technologique



Innovation

L'université offre un modèle d'apprentissage en ligne qui combine les dernières technologies éducatives avec la plus grande rigueur pédagogique. Une méthode unique, mondialement reconnue, qui vous procurera les clés afin d'être en mesure d'évoluer dans un monde en constante mutation, où l'innovation doit être le principale défi de tout entrepreneur.

"*Microsoft Europe Success Story*" pour avoir intégré dans nos programmes l'innovant système de multi-vidéos interactives.



Les plus hautes exigences

Les critères d'admission pour TECH ne sont pas économiques. Il ne faut pas faire un grand investissement pour étudier dans cette université. Cependant, pour obtenir un diplôme de TECH, les limites de l'intelligence et des capacités de l'étudiant seront testées. Les normes académiques de cette institution sont très élevées...

95%

des étudiants de TECH finalisent leurs études avec succès



Networking

Des professionnels de tous les pays collaborent avec TECH, ce qui vous permettra de créer un vaste réseau de contacts qui vous sera particulièrement utile pour votre avenir.

+100.000

dirigeants formés chaque année

+200

nationalités différentes



Empowerment

L'étudiant évoluera aux côtés des meilleures entreprises et des professionnels de grand prestige et de grande influence. TECH a développé des alliances stratégiques et un précieux réseau de contacts avec les principaux acteurs économiques des 7 continents.

+500

accords de collaboration avec les meilleures entreprises



Talents

Ce programme est une proposition unique visant à faire ressortir le talent de l'étudiant dans le domaine des affaires. C'est l'occasion de faire connaître leurs préoccupations et leur vision de l'entreprise.

TECH aide les étudiants à montrer leur talent au monde entier à la fin de ce programme.



Contexte Multiculturel

Les étudiants qui étudient à TECH bénéficieront d'une expérience unique. Vous étudierez dans un contexte multiculturel. Grâce à un programme à vision globale, vous découvrirez différentes manières de travailler dans différentes parties du monde. Vous serez ainsi en mesure de sélectionner ce qui convient le mieux à votre idée d'entreprise.

Nous comptons plus de 200 nationalités différentes parmi nos étudiants.



TECH recherche l'excellence et, à cette fin, elle possède une série de caractéristiques qui en font une université unique:



Apprenez auprès des meilleurs

L'équipe d'enseignants de TECH explique en classe ce qui les a conduits au succès dans leurs entreprises, en travaillant dans un contexte réel, vivant et dynamique. Des enseignants qui s'engagent pleinement à offrir une spécialisation de qualité permettant aux étudiants de progresser dans leur carrière et de se distinguer dans le monde des affaires.

Des professeurs de 20 nationalités différentes.



À TECH, vous aurez accès aux études de cas les plus rigoureuses et les plus récentes du monde académique”



Analyse

TECH explore le côté critique de l'apprenant, sa capacité à remettre les choses en question, ses aptitudes à résoudre les problèmes et ses compétences interpersonnelles.



Excellence académique

TECH offre aux étudiants la meilleure méthodologie d'apprentissage en ligne. L'université combine la méthode Relearning (la méthode d'apprentissage de troisième cycle la plus reconnue au niveau international) avec l'Étude de cas. Un équilibre difficile entre tradition et avant-garde, dans le cadre d'un itinéraire académique des plus exigeants.



Économie d'échelle

TECH est la plus grande université en ligne du monde. Elle possède un portefeuille de plus de 10.000 diplômes de troisième cycle. Et dans la nouvelle économie, **volume + technologie = prix de rupture**. Ainsi, les études ne sont pas aussi coûteuses que dans une autre université.

03

Pourquoi notre programme?

Suivre le programme TECH, c'est multiplier les possibilités de réussite professionnelle dans le domaine de la gestion supérieure des affaires.

C'est un défi qui implique des efforts et du dévouement, mais qui ouvre les portes d'un avenir prometteur. Les étudiants apprendront auprès de la meilleure équipe d'enseignants et avec la méthodologie éducative la plus flexible et la plus innovante.



“

Nous disposons d'une corps enseignant hautement qualifié et du programme didactique le plus complet du marché, ce qui nous permet de vous offrir une formation du plus haut niveau académique”

Ce programme offrira une multitude d'avantages professionnels et personnels, dont les suivants:

01

Donner un élan définitif à la carrière de l'étudiant

En étudiant à TECH, les étudiants seront en mesure de prendre en main leur avenir et de développer tout leur potentiel. À l'issue de ce programme, vous acquerez les compétences nécessaires pour apporter un changement positif à votre carrière en peu de temps.

70% des participants à cette spécialisation réalisent un changement positif dans leur carrière en moins de 2 ans.

02

Vous développerez une vision stratégique et globale de l'entreprise

TECH offre une vision approfondie de la gestion générale pour comprendre comment chaque décision affecte les différents domaines fonctionnels de l'entreprise.

Notre vision globale de l'entreprise améliorera votre vision stratégique.

03

Consolider les étudiants en gestion supérieure des affaires

Étudier à TECH, c'est ouvrir les portes d'un panorama professionnel de grande importance pour que les étudiants puissent se positionner comme des managers de haut niveau, avec une vision large de l'environnement international.

Vous travaillerez sur plus de 100 cas réels de cadres supérieurs.

04

Vous assumerez de nouvelles responsabilités

Au cours du programme, les dernières tendances, évolutions et stratégies sont présentées, afin que les étudiants puissent mener à bien leur travail professionnel dans un environnement en mutation.

À l'issue de cette formation, 45% des stagiaires sont promus en interne.

05

Vous aurez accès à un important réseau de contacts

TECH met ses étudiants en réseau afin de maximiser les opportunités. Des étudiants ayant les mêmes préoccupations et le désir de se développer. Ainsi, ils peuvent partager des partenaires, des clients ou des fournisseurs.

Vous trouverez un réseau de contact essentiel à votre développement professionnel.

06

Développer des projets d'entreprise de manière rigoureuse

Les étudiants acquerront une vision stratégique approfondie qui les aidera à élaborer leur propre projet, en tenant compte des différents domaines de l'entreprise.

20% de nos étudiants développent leur propre idée entrepreneuriale.

07

Améliorer les *soft skills* et les compétences de gestion

TECH aide les étudiants à appliquer et à développer les connaissances acquises et à améliorer leurs compétences interpersonnelles pour devenir des leaders qui font la différence.

Améliorez vos compétences en communication ainsi que dans le domaine du leadership pour booster votre carrière professionnelle.

08

Vous ferez partie d'une communauté exclusive

L'étudiant fera partie d'une communauté de managers d'élite, de grandes entreprises, d'institutions renommées et de professeurs qualifiés issus des universités les plus prestigieuses du monde: la communauté TECH Université de Technologie.

Nous vous donnons la possibilité de vous spécialiser auprès d'une équipe de professeurs de renommée internationale.

04 Objectifs

Les professionnels de l'entreprise trouveront dans ce Mastère Avancé la spécialisation dont ils ont besoin pour améliorer leur travail dans le domaine du conseil social et fiscal aux entreprises. Un programme qui a été conçu avec l'objectif principal d'améliorer la formation des étudiants dans un domaine fondamental pour le conseil aux entreprises. Et cet objectif est atteint grâce à un programme d'études de grande qualité et à un personnel enseignant de premier ordre.



“

*Améliorez vos compétences en gestion
d'entreprise grâce à ce programme TECH”*

Vos objectifs sont les nôtres.
Nous travaillons ensemble pour vous aider à les atteindre.

Le **Mastère Avancé en Société de Conseil** vous formera pour:

01

Comprendre les droits et devoirs fondamentaux des travailleurs, notamment la protection des droits fondamentaux

02

Donner des conseils sur le contrôle de l'activité professionnelle par des moyens technologiques et sur les répercussions qui peuvent exister si ce contrôle est effectué en violation des droits des travailleurs

03

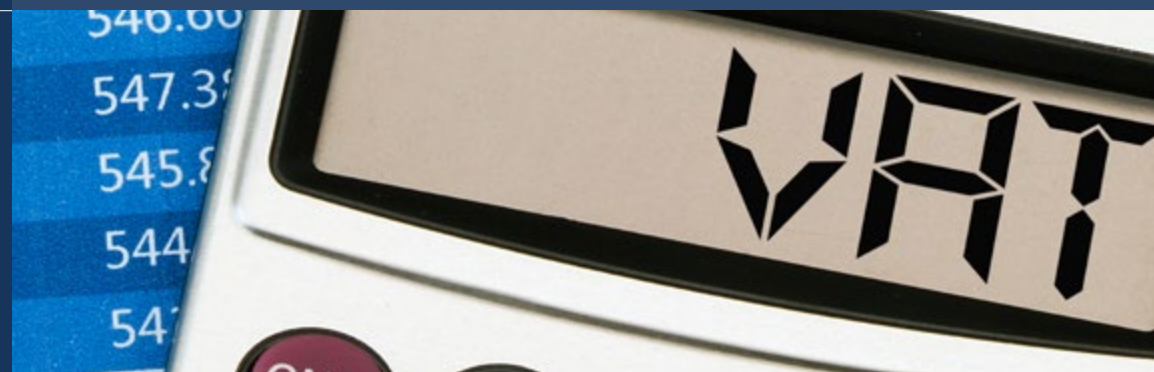
Posséder les compétences de base pour pouvoir donner des conseils sur les tâches ordinaires de gestion du travail

04

Disposer de tous les éléments pour effectuer les licenciements de manière justifiée et légale, tandis que les conseillers des travailleurs auront les outils pour attaquer cette décision de l'entreprise ou pour conseiller le travailleur lorsqu'il souhaite quitter l'entreprise

05

Acquérir les compétences pour pouvoir conseiller sur la liberté syndicale, en connaissant tous les points conflictuels liés à ce droit fondamental et à la loi organique qui le développe



06

Acquérir des compétences dans le domaine des élections à la représentation légale des travailleurs, des droits, garanties et autres prérogatives liées au mandat représentatif

08

Connaître les infractions à encourir en cas de non-respect des exigences et obligations en matière de sécurité sociale

09

Connaître les obligations et les responsabilités qui incombent aux entreprises et savoir où les travailleurs peuvent faire grève lorsque ces mesures de santé et de sécurité n'ont pas été respectées

07

Acquérir des connaissances de base sur le droit fondamental de la grève, sa procédure et ses limites

10

Acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir tenter une action en justice au sein de la juridiction sociale et faire face aux tâches ultérieures dans le cadre du processus procédural



11

Acquérir les connaissances de base pour pouvoir faire appel des décisions judiciaires, soit devant l'instance judiciaire qui les a rendues, soit dans le cadre d'un recours en cassation pour l'unification de la doctrine

12

Connaître les obligations fiscales matérielles et formelles de la constitution d'une société et être capable d'effectuer les formalités y afférentes

13

Comprendre les caractéristiques générales de l'impôt sur les sociétés dans le système général

14

Apprendre les éléments nécessaires à la détermination de l'impôt sur les sociétés

15

Connaître le système d'imposition consolidée, les cas dans lesquels il est applicable et les effets qu'il entraîne



16

Être en mesure d'effectuer les ajustements découlant d'une fusion, d'une scission, d'un échange de titres ou d'un apport non monétaire

18

Apprendre les règles de répercussion de la TVA et ses exigences, en mettant l'accent sur la facturation papier et télématique

19

Connaître les différents régimes spéciaux de TVA, leur caractère volontaire ou obligatoire et les conditions subjectives et objectives de leur application

17

Connaître les différents faits générateurs de l'impôt, les cas de non-imposition et les exonérations applicables, ainsi que les règles générales et particulières de quantification de la base imposable

20

Comprendre comment sont calculés les différents droits d'accises



05

Compétences

Les étudiants qui étudient ce programme TECH seront en mesure de développer les compétences et les capacités nécessaires pour être plus efficaces et efficaces dans le conseil aux entreprises. Ainsi, après avoir suivi ce Mastère Avancé, ils seront mieux à même de se développer avec succès dans leur pratique quotidienne, en apportant toutes ces nouvelles connaissances à leur travail. Sans aucun doute, un programme qui marquera un avant et un après en matière de travail.



A grayscale photograph of a hand pointing to a bar chart on a document. The chart has three bars of increasing height. The text 'profit trend' is visible on the document. The image is partially obscured by a dark blue diagonal overlay.

“

*Apprenez à connaître les particularités
du conseil fiscal et social et soyez plus
efficace dans votre pratique quotidienne”*

A l'issue de ce programme, le professionnel sera capable de:

01

Avoir une vision globale du droit du travail et de la sécurité sociale

02

Traiter avec succès les questions qui se posent dans le cadre de leur développement professionnel dans des organisations publiques ou privées, que ce soit dans des entreprises ou dans des bureaux ou cabinets de conseil juridique

03

Reconnaître les conditions d'emploi applicables en fonction de la source de droit du travail dans laquelle elles sont incluses

04

Connaître les modalités de contractualisation les plus utiles pour les besoins des entreprises

05

Maîtriser la convention collective en tant qu'outil de fixation des conditions de travail et autres questions visant à organiser les relations de travail



06

Avoir une vue d'ensemble de la cessation de la relation de travail

08

Répondre aux besoins de l'entreprise concernant l'évolution des relations de travail

09

Résoudre tout problème de travail qui pourrait survenir

07

Faire face à un processus de sélection et de recrutement du personnel de manière efficace, en étant capable de connaître toutes les questions nécessaires à l'entrée du travailleur dans l'entreprise

10

Intenter une action en justice au sein de la juridiction sociale et faire face aux tâches ultérieures dans le cadre du processus procédural



11

Effectuer les formalités fiscales par voie télématique

12

Maîtriser la législation, la doctrine administrative et la jurisprudence en la matière

13

Connaître le système comptable de la TVA et du SI

14

Comprendre les règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs de l'entreprise

15

Comprendre la doctrine administrative et la jurisprudence interprétant le droit



16

Pour être en mesure de remplir les déclarations fiscales

18

Appliquer les ajustements à l'impôt sur les sociétés pour les coopératives, découlant de leur régime spécial



19

Appliquez les règles relatives à la régularisation de l'impôt pour les différentes opérations

17

Déterminer l'impôt sur les sociétés en cas d'application d'un régime spécial

20

Gérer les informations de l'AEAT et la doctrine administrative et jurisprudentielle concernant l'impôt

06

Structure et contenu

Le conseil dans le domaine des affaires est fondamental, car les entreprises ont besoin de professionnels capables de gérer toutes les questions relatives au travail et à la fiscalité qu'elles doivent tenir à jour, afin d'éviter d'éventuels problèmes financiers et juridiques. C'est pourquoi TECH a conçu ce Mastère Avancé, qui contient les informations les plus complètes et les plus pertinentes dans ce domaine, et qui a été structuré de manière à ce que les étudiants puissent gérer confortablement leur temps d'étude.



“

Un programme très bien structuré qui facilitera votre apprentissage et vous apportera une nouvelle façon de gérer les relations de travail"

Programme d'études

Le Mastère Avancé en Société de Conseil de TECH Université Technologique est un programme intensif qui prépare les étudiants à faire face aux défis et aux décisions des entreprises tant au niveau national qu'international. Son contenu est conçu pour favoriser le développement des compétences de gestion permettant une prise de décision plus rigoureuse dans des environnements incertains.

Au cours des 3.000 heures d'étude, l'étudiant analysera une multitude de cas pratiques par le biais de travaux individuels, réalisant ainsi un apprentissage approfondi qui lui sera d'une grande utilité dans son travail quotidien. Il s'agit donc d'une véritable immersion dans des situations professionnelles réelles.

Ce programme traite en profondeur les principaux domaines de l'entreprise et est conçu pour donner aux managers le conseil aux dans une perspective stratégique, internationale et innovante.

Un plan d'étude élaboré pour vous, axé sur votre perfectionnement professionnel et vous préparant à atteindre l'excellence dans le domaine gestion des projets-entreprise. Un programme qui comprend vos besoins et ceux de votre entreprise grâce à un contenu innovant basé sur les dernières tendances, et soutenu par la meilleure méthodologie éducative et un corps professoral exceptionnel, qui vous donnera les compétences nécessaires pour résoudre des situations critiques de manière créative et efficace.

Ce programme se déroule sur 24 mois et est divisé en 20 modules:

- Module 1.** La relation de travail, l'employeur et le contrat de travail
- Module 2.** Les modalités du contrat de travail et le pouvoir de direction de l'employeur
- Module 3.** Vicissitudes de la relation de travail: durée du travail, pauses, modification des conditions et interruption de la relation de travail
- Module 4.** L'extinction de la relation professionnelles
- Module 5.** La liberté d'association et le modèle de représentation dans l'entreprise
- Module 6.** Accords d'entreprise et conventions collectives et mesures de conflit collectif
- Module 7.** Le droit de sécurité sociale
- Module 8.** Prévention des risques professionnels: obligations et responsabilités et les modalités de procédure)
- Module 9.** Le processus de travail: un moyen de contestation et de tutelle
- Module 10.** Constitution, transfert et obligations formelles de la société

Module 11. L'application des impôts, le système des pénalités fiscales et la révision en matière fiscale

Module 12. Impôt sur les sociétés: régime général (I)

Module 13. Impôt sur les sociétés: régime général (II)

Module 14. Impôt sur les sociétés: Régimes spéciaux (I)

Module 15. Impôt sur les sociétés: Régimes spéciaux (II)

Module 16. Impôt sur les la valeur ajoutée: régime général (I)

Module 17. Impôt sur les la valeur ajoutée: régime général (II)

Module 18. Taxe sur la valeur ajoutée: spéciaux

Module 19. Taxes spéciales

Où, quand et comment se déroule la formation?

TECH vous offre la possibilité de développer ce programme entièrement en ligne. Pendant les 24 mois de formation, vous pourrez accéder à tout moment à l'ensemble des contenus de ce programme, ce permettra d'auto-gérer votre temps d'étude.

*Une expérience
éducative unique, clé et
décisive pour stimuler
votre développement
professionnel et faire
le saut définitif.*

Module 1. La relation de travail, l'employeur et le contrat de travail

1.1. Les sources du droit du travail (I)

- 1.1.1. Réglementations internationales et supranationales
- 1.1.2. Règlements ayant force de loi
- 1.1.3. Règlements et autres dispositions réglementaires

1.2. Les sources du droit du travail (II)

- 1.2.1. Les conventions collectives comme source spécifique du Droit du Travail
- 1.2.2. Le contrat Individuels de Travail
- 1.2.3. La coutume Principes généraux du Droit
- 1.2.4. La condition la plus avantageuse
- 1.2.5. Les critères d'organisation entre les normes de travail concurrentes

1.3. Le concept de travailleur: caractéristiques et zones d'ombre

- 1.3.1. Les présupposés de l'emploi: service personnel, caractère volontaire, caractère rémunéré, dépendance d'autrui et dépendance
- 1.3.2. Relations de travail particulières
- 1.3.3. Activités exclues de la législation du travail

1.4. Le travailleur employeur (I)

- 1.4.1. Concept d'employeur en droit du travail
- 1.4.2. L'entreprise, le lieu de travail et l'unité de production
- 1.4.3. Groupes d'entreprises à des fins d'emploi
- 1.4.4. L'externalisation des services: contrats et sous-contrats

1.5. Le travailleur employeur (II)

- 1.5.1. Le travailleur employeur (II)
- 1.5.2. Transfert illégal de travailleurs

1.6. Sélection et recrutement des travailleurs

- 1.6.1. Le processus de sélection des travailleurs
- 1.6.2. Le processus de sélection des travailleurs
- 1.6.3. Discrimination dans l'accès à l'emploi
- 1.6.4. Mesures d'action positive dans l'accès à l'emploi

1.7. Les contrats de travail: limites et éléments essentiels

- 1.7.1. Capacité de travail
- 1.7.2. Limites au travail des mineurs
- 1.7.3. La forme du contrat de travail
- 1.7.4. Modifications substantielles du contrat de travail
- 1.7.5. la copie du contrat de travail
- 1.7.6. La protection des données à caractère personnel

1.8. Accords annexes au contrat de travail

- 1.8.1. L'accord de dévouement total ou d'exclusivité dans la fourniture de services d'emploi
- 1.8.2. La pacte du permanence dans l'entreprise
- 1.8.3. L'interdiction post-contractuelle de la concurrence

1.9. Le régime juridique de la période d'essai

- 1.9.1. L'accord sur la période probatoire et sa durée
- 1.9.2. Retrait gratuit pendant la période d'essai
- 1.9.3. Retrait pendant la période d'essai de la salariée enceinte

1.10. Les droits d'exploitation des œuvres générées par ordinateur

- 1.10.1. Les droits d'exploitation des créations des travailleurs: exigences et portée
- 1.10.2. Les droits d'exploitation des créations des travailleurs: exigences et portée
- 1.10.3. Droits moraux

Module 2. Les modalités du contrat de travail et le pouvoir de direction de l'employeur**2.1. Contrats à durée indéterminée**

- 2.1.1. Le contrat ordinaire à durée indéterminée
- 2.1.2. La promotion des contrats à durée indéterminée
- 2.1.3. Contrats à durée déterminée discontinus et contrats à durée déterminée périodiques

2.2. Contrats temporaires (I)

- 2.2.1. Contrats pour un travail ou un service spécifique
- 2.2.2. Contrats temporaires en raison des circonstances de la production
- 2.2.3. Le contrat de Travail

2.3. Contrats temporaires (II)

- 2.3.1. Contrats de formation et d'apprentissage
- 2.3.2. Contrats de stage

2.4. Contrats temporaires (III)

- 2.4.1. Dispositions communes au travail temporaire
- 2.4.2. Autres formes d'emploi temporaire
- 2.4.3. Agences de travail temporaire (ETT)

2.5. Les contrats à temps partiel et leurs variétés

- 2.5.1. Les contrats à temps partiel communes
- 2.5.2. Aspects des contrats à temps partiel
- 2.5.3. L'échange d'heures supplémentaires
- 2.5.4. La retraite partielle et le contrat de secours

2.6. Travail à distance et télétravail

- 2.6.1. Le caractère volontaire du télétravail
- 2.6.2. Les exigences qui doivent être contenues dans le contrat
- 2.6.3. La journée de travail et la déconnexion numérique
- 2.6.4. Participation à l'activité professionnelle et contrôle de celle-ci

2.7. Le droit à une occupation effective et les droits fondamentaux des travailleurs

- 2.7.1. Le droit à une occupation effective
- 2.7.2. Droits fondamentaux spécifiques à la relation de travail
- 2.7.3. Droits fondamentaux non spécifiques à la relation de travail
- 2.7.4. Réparation du préjudice: préjudice non pécuniaire

2.8. Les fonctions de l'employé

- 2.8.1. Le devoir de ne pas concourir à l'activité de l'entreprise de l'entreprise
- 2.8.2. Devoir de diligence et bonne foi
- 2.8.3. L'obligation de respecter la santé et la sécurité mesures de santé et de sécurité
- 2.8.4. L'obligation de se conformer aux ordres de l'employeur et les instructions de l'employeur

2.9. Le pouvoir de la gestion et les nouveaux mécanismes de contrôle technologique

- 2.9.1. Le pouvoir de direction de l'employeur
 - 2.9.1.1. Contrôle des casiers et des effets personnels
- 2.9.2. Le pouvoir de la gestion et les nouveaux mécanismes de suivi de et Contrôle
 - 2.9.2.1. Contrôle informatisé des outils technologiques
 - 2.9.2.2. Contrôle par géolocalisation ou systèmes GPS
 - 2.9.2.3. la géolocalisation ou les systèmes GPS

2.10. Détermination de la performance au travail et de la mobilité fonctionnelle

- 2.10.1. Détermination de la prestation utile les aspects généraux
- 2.10.2. Le système de classification des professions: Profils professionnels
- 2.10.3. La mobilité fonctionnelle et le ius variandi de l'employeur
 - 2.10.3.1. Exigences générales: qualifications et le respect de la dignité du travailleur
 - 2.10.3.2. Mobilité fonctionnelle au sein de la au sein du groupe professionnel: horizontal
 - 2.10.3.3. Mobilité fonctionnelle au sein de la au sein du groupe professionnel: Vertical

Module 3. Vicissitudes de la relation de travail: durée du travail, pauses, modification des conditions et interruption de la relation de travail

<p>3.1. Temps de travail: la journée de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1.1. Temps de travail ordinaire <ul style="list-style-type: none"> 3.1.1.1. Durée de la Jornadas 3.1.1.2. Distribution de la journée 3.1.2. Jours ouvrables spéciaux en raison de l'activité 3.1.3. Jours ouvrables spéciaux en raison Personnel 3.1.4. Obligation d'enregistrement 	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.5. Heures supplémentaires <ul style="list-style-type: none"> 3.1.5.1. Concept et classification 3.1.5.2. Nature 3.1.5.3. Concept et classification 3.1.5.4. Interdictions 3.1.5.5. Enregistrement 3.1.5.6. Heures de travail 3.1.6. L'horaire 3.1.7. Travail de nuit et travailleur de nuit 3.1.8. Travail posté 	<p>3.2. Adaptation du temps de travail et droits de conciliation</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.2.1. Absence ou réduction de la journée de travail en raison de la naissance d'un enfant prématuré ou de l'hospitalisation de l'enfant 3.2.2. Absence ou réduction de la journée de travail en raison de la naissance d'un enfant prématuré ou de l'hospitalisation du nouveau-né 	<ul style="list-style-type: none"> 3.2.3. Réduction de la journée de travail pour des raisons de tutelle légale des mineurs, des membres de la famille ou des personnes handicapées 3.2.4. Réduction du temps de travail ou adaptation dans le cas d'un mineur atteint d'un cancer ou de toute autre maladie grave 3.2.5. Réduction de la journée de travail pour cause de violence sexiste ou de terrorisme 3.2.6. Réduction de la journée de travail afin de recevoir une formation en ORP
<p>3.3. Le repos et le congé annuel et les congés annuels</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.3.1. Le calendrier de travail 3.3.2. La période de repos <ul style="list-style-type: none"> 3.3.2.1. Pauses pendant la journée de travail 3.3.2.2. Repos entre les quarts de travail 3.3.2.3. Repos hebdomadaire 3.3.3. Jours fériés 	<ul style="list-style-type: none"> 3.3.4. Vacances <ul style="list-style-type: none"> 3.3.4.1. Création, durée et régularisation 3.3.4.2. Proportionnalité et périodes de référence 3.3.4.3. Coïncidence du congé avec des périodes de congé de maladie 3.3.4.4. Temps passé en congé 3.3.4.5. Congé payé et possibilité de substitution 	<p>3.4. Avantage salarial</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.4.1. Concept et fonction du salaire 3.4.2. Salaires en espèces et en nature 3.4.3. Paiements non salariaux 3.4.4. Systèmes salariaux: procédures de détermination 3.4.5. Structure des salaires <ul style="list-style-type: none"> 3.4.5.1. Traitement de base 3.4.5.2. Suppléments salariaux 3.4.5.3. Consolidation des compléments de salaire 	<ul style="list-style-type: none"> 3.4.6. Paiements extraordinaires 3.4.7. Détermination du salaire <ul style="list-style-type: none"> 3.4.7.1. Le salaire minimum interprofessionnel 3.4.7.2. Le salaire professionnel 3.4.7.3. Le salaire contractuel 3.4.8. Le mécanisme d'absorption et de compensation des salaires 3.4.9. Paiement des salaires 3.4.10. Protection du salaire <ul style="list-style-type: none"> 3.4.10.1. Non-attachabilité des salaires 3.4.10.2. Le salaire comme crédit privilégié 3.4.11. Le Fonds de Garantie Salariale
<p>3.5. Mobilité géographique des travailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.5.1. Concept et caractéristiques 3.5.2. Concept et caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> 3.5.2.1. Concept 3.5.2.2. Élément causal 3.5.2.3. Types de transferts 3.5.2.4. Procédure 3.5.3. Concept et caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> 3.5.3.1. Concept 3.5.3.2. Élément causal 3.5.3.3. Procédure 3.5.3.4. Effets 	<p>3.6. Modification substantielle des conditions de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.6.1. Élément causal 3.6.2. Conditions de travail sujettes à modification 3.6.3. Concept de modification durable 3.6.4. Type de modification substantielle: individuelle ou collective 3.6.5. Procédure <ul style="list-style-type: none"> 3.6.5.1. Modification individuelle 3.6.5.2. Modification collective 	<p>3.7. Modifications des conditions de travail à la demande du salarié</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.7.1. Promotions <ul style="list-style-type: none"> 3.7.1.1. Concept 3.7.1.2. Statut juridique 3.7.2. Regroupement familial 3.7.3. But 3.7.4. Statut juridique 3.7.5. Motifs de l'objectif <ul style="list-style-type: none"> 3.7.5.1. Protection des travailleuses victimes de la violence sexiste et du terrorisme 3.7.5.2. Protection des personnes handicapées 3.7.5.3. Protection de l'intégrité physique du travailleur 	<p>3.8. Interruption de l'emploi: congé payé</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.8.1. Concept et caractéristiques 3.8.2. Concept et caractéristiques 3.8.3. Autres interruptions du travail pour des raisons non imputables au travailleur. 3.8.4. Effets et utilisation du congé

3.9. Suspension du contrat de travail pour cause d'employeur ou de force majeure

- 3.9.1. Concept et caractéristiques
- 3.9.2. Concept et caractéristiques
 - 3.9.2.1. Suspension contractuelle par la volonté des parties
 - 3.9.2.2. Suspension pour cause d'incapacité temporaire
 - 3.9.2.3. Suspension pour raisons familiales
 - 3.9.2.4. Suspension à la volonté de l'employé

- 3.9.2.5. Travailleur victime de la violence de genre
- 3.9.2.6. Exercice du droit de grève
- 3.9.2.7. Suspension par la volonté des parties
- 3.9.2.8. Pour des raisons disciplinaires
- 3.9.2.9. Fermeture légale de l'entreprise
- 3.9.3. Suspension et réduction du temps de travail pour des raisons d'entreprise
- 3.9.4. Suspension et réduction du temps de travail pour des raisons d'entreprise

3.10. Le régime juridique du congé d'absence du travail

- 3.10.1. Concept et typologie
- 3.10.2. Congé forcé
 - 3.10.2.1. Nomination ou élection à une fonction publique
 - 3.10.2.2. Bureaux syndicaux
 - 3.10.2.3. Effets

- 3.10.3. Congé pour s'occuper des enfants et les membres de la famille
 - 3.10.3.1. Hypothèses
 - 3.10.3.2. Effets
- 3.10.4. Congé volontaire
 - 3.10.4.1. Exigences
 - 3.10.4.2. Effets

Module 4. L'extinction de la Relation professionnelles

4.1. La résiliation du contrat de travail par la volonté commune des parties

- 4.1.1. résiliation du contrat de travail par la volonté commune des parties
 - 4.1.1.1. Concept
 - 4.1.1.2. Exigences
 - 4.1.1.3. Effets
- 4.1.2. Résiliation du contrat pour des causes valablement énoncées dans le contrat: concept et exigences
- 4.1.3. Résiliation du contrat en raison de l'expiration du délai convenu ou de l'achèvement de l'ouvrage ou du service faisant l'objet du contrat

4.2. Résiliation du contrat de travail pour d'autres causes liées aux parties au contrat

- 4.2.1. Décès, retraite, incapacité ou cessation de la personnalité juridique de l'employeur.
- 4.2.2. Décès, retraite ou incapacité de l'employé

4.3. Retrait libre ou abandon du salarié

- 4.3.1. Démission avec préavis
- 4.3.2. Démission préavis
- 4.3.3. Démission avec préavis
- 4.3.4. Démission du personnel de direction

4.4. Résiliation du contrat de travail à la volonté du salarié en raison d'une rupture du contrat par l'employeur

- 4.4.1. Résiliation du contrat pour cause de rupture du contrat par l'employeur: causes
 - 4.4.1.1. Les changements substantiels qui ont pour conséquence de porter atteinte à la dignité de l'employé
 - 4.4.1.2. Non-paiement ou retards persistants
 - 4.4.1.3. Autres manquements graves aux obligations de l'employeur
- 4.4.2. Procédure
- 4.4.3. Effets

4.5. Licenciement disciplinaire

- 4.5.1. Concept et caractéristiques
- 4.5.2. Causes
 - 4.5.2.1. Manquement répété à l'obligation de se présenter ou d'être à l'heure
 - 4.5.2.2. Indiscipline ou désobéissance au travail
 - 4.5.2.3. Infractions verbales ou physiques

- 4.5.2.4. Violation de la bonne foi contractuelle et abus de confiance dans l'exécution du travail
- 4.5.2.5. Baisse continue et délibérée des performances
- 4.5.2.6. ivresse habituelle ou toxicomanie
- 4.5.2.7. Harcèlement discriminatoire de l'employeur ou des personnes travaillant dans l'entreprise

- 4.5.3. Forme et procédure
 - 4.5.3.1. La lettre de motivation
 - 4.5.3.2. La date d'entrée en vigueur
 - 4.5.3.3. La communication du licenciement à l'employé
- 4.5.4. La procédure de licenciement disciplinaire dans le cas des représentants légaux des travailleurs

4.6. La résiliation du contrat de travail par la volonté commune des parties Licenciement disciplinaire

- 4.6.1. Concept et régime juridique
- 4.6.2. Causes.
 - 4.6.2.1. Inaptitude du travailleur
 - 4.6.2.2. Incapacité à s'adapter aux changements techniques sur le lieu de travail

- 4.6.2.3. Raisons économiques, techniques, organisationnelles et de production
- 4.6.2.4. Insuffisance des crédits budgétaires
- 4.6.3. Exigences formelles et procédurales
 - 4.6.3.1. Mise à disposition de la compensation

- 4.6.3.2. La lettre de motivation
- 4.6.3.3. Le délai de préavis et le congé d'heures pour trouver un emploi
- 4.6.4. Priorité à la permanence

4.7. Licenciement disciplinaire

- 4.7.1. Concept et caractéristiques
- 4.7.2. Causes
 - 4.7.1.1. Causes économiques
 - 4.7.1.2. Causes organisationnelles
 - 4.7.1.3. Causes techniques
 - 4.7.1.4. Causes productives
- 4.7.3. Portée des causes: les seuils

- 4.7.4. La procédure
 - 4.7.4.1. Phase de licenciements collectifs: période de consultation et processus de négociation
 - 4.7.4.2. Phase individuelle des licenciements collectifs
- 4.7.5. Brève référence aux licenciements collectifs dans les entreprises insolubles Structure et contenu

4.8. Licenciement pour cause de force majeure

- 4.8.1 Concept de force majeure
- 4.8.2 Procédure
- 4.8.3 Effets

4.9. Résiliation du contrat de travail des employés de l'administration publique

- 4.9.1 Résiliation en raison de la fin du contrat
- 4.9.2 Résiliation du contrat de travail des employés de l'administration publique
- 4.9.3 Licenciement pour raisons objectives
- 4.9.4 Licenciement disciplinaire

4.10. Résiliation du contrat de travail des employés de l'administration publique

- 4.10.1 Retrait du gestionnaire
- 4.10.2 Licenciement *ad nutum* ou sans cause
- 4.10.3 Licenciement pour raisons objectives

- 4.10.4 Les clauses de parachute doré ou les clauses d'indemnisation en faveur du dirigeant.
- 4.10.5 Résiliation dans le cadre d'une procédure de faillite

Module 5. La liberté d'association et le modèle de représentation dans l'entreprise

5.1. Les droits syndicaux et leur reconnaissance constitutionnelle

- 5.1.1. Le modèle international: la doctrine de l'O.I.T. comme norme mondiale pour la réglementation juridique du phénomène syndical
 - 5.1.2.1. Le contexte: a. Les origines et la consolidation du syndicalisme en Espagne
 - 5.1.2.2. Reconnaissance constitutionnelle de la liberté syndicale
 - 5.1.2.3. Contenu essentiel
 - 5.1.2.4. Contenu supplémentaire

5.2. Une meilleure représentativité des syndicats

- 5.2.1. Audience électorale
- 5.2.2. Radiation

5.3. encadrement de la liberté syndicale

- 5.3.1. Contestation des statuts syndicaux
- 5.3.2. Le processus spécial pour la protection des droits syndicaux
- 5.3.3. Protection judiciaire constitutionnelle
- 5.3.4. encadrement administrative de la liberté syndicale
- 5.3.5. encadrement International de la liberté syndicale

5.4. Représentation d'intérêts collectifs et concertation sociale

- 5.4.1. Les partis légitimés
- 5.4.2. Fonctions de la participation institutionnelle
- 5.4.3. Le dialogue social
- 5.4.4. Participation aux organes tripartites

5.5. Liberté d'association et négociation collective

- 5.5.1. Structure de la négociation collective
- 5.5.2. Négociation collective légale
- 5.5.3. Négociations collectives non statutaires et autres types de négociations
- 5.5.4. Accords-cadres
- 5.5.5. Négociation de mécanismes de flexibilité interne et de conventions collectives au niveau de l'entreprise

5.7. Organisation et action syndicales dans l'entreprise et dans les pouvoirs publics

- 5.7.1. Sections syndicales d'entreprise et délégués syndicaux
- 5.7.2. Régime juridique: champ d'application et types juridiques
- 5.7.3. Rôles et compétences
- 5.7.4. Garanties pour les représentants syndicaux dans l'entreprise
- 5.7.5. La représentation syndicale dans la fonction publique

5.8. Représentation électorale des travailleurs dans l'entreprise

- 5.8.1. Représentation unitaire
- 5.8.2. Comité d'entreprise
- 5.8.3. Délégués du personnel
- 5.8.4. Comité inter-centres
- 5.8.5. Procédure d'élection des représentants des travailleurs

5.9. Pouvoirs et responsabilités de la représentation institutionnalisée

- 5.9.1. Garanties pour les représentants des travailleurs
- 5.9.2. Responsabilité des représentants des travailleurs: le devoir de confidentialité

5.10. Autres représentations légales

- 5.10.1 Comités *ad hoc*
- 5.10.2 Délégués à la prévention et comité d'hygiène et de sécurité
- 5.10.3 Représentation dans les comités d'entreprise européens

Module 6. Accords d'entreprise et conventions collectives et mesures de conflit collectif**6.1. La convention collective légale**

- 6.1.1. Concept et nature de la convention collective
- 6.1.2. Types de conventions collectives
- 6.1.3. Champ d'application des conventions collectives

6.2. La convention collective légale et le processus de négociation

- 6.2.1. Parties à la convention collective, autorité de négociation et parties liées par la convention collective
- 6.2.2. Procédure d'élaboration de la convention collective
- 6.2.3. Contenu et Limites de la convention collective

6.3. La convention collective légale et le processus de négociation

- 6.3.1. Négociation collective
- 6.3.2. Ultra-activité
- 6.3.3. Négociation collective

6.4. Relations entre les accords

- 6.4.1. la concurrence de conventions collectives
- 6.4.2. Respect et extension des conventions collectives

6.5. Accords d'entreprise

- 6.5.1. Types d'accords d'entreprise
- 6.5.2. Accords d'entreprise nécessitant une prise
- 6.5.3. Accords d'entreprise modifiant
- 6.5.4. Accords d'entreprise pour la réorganisation productive
- 6.5.5. Accords ou clauses informelles de l'entreprise
- 6.5.6. Procédures d'accords d'entreprise

6.6. Procédures autonomes Procédures de règlement des litiges

- 6.6.1. Médiation
- 6.6.2. Conciliation
- 6.6.3. Arbitrage

6.7. La forme procédurale des conflits collectifs ou des accords-cadres globaux et des négociations collectives communautaires

- 6.7.1. Personnes ayant le droit d'intenter une action
- 6.7.2. Les vicissitudes de ce type particulier d'action
- 6.7.3. Effets de la Sentences

6.8. Le droit de grève: propriété et typologie

- 6.8.1. Appropriation du droit de grève
- 6.8.2. Grève des fonctionnaires
- 6.8.3. Types de grèves

6.9. La procédure d'exécution d'une grève

- 6.9.1. Appel à la grève
- 6.9.2. Administration de la grève: comité de grève
- 6.9.3. Fin de la grève

6.10. Effets de la grève et limites à son exercice

- 6.10.1. Effets de la grève
- 6.10.2. Services de sécurité et d'entretien
- 6.10.3. Services minimums

Module 7. Le droit de sécurité sociale

7.1. Protection contre les risques

- 7.1.1. Risques sociaux
- 7.1.2. Les techniques de protection des risques et leur évolution
- 7.1.3. La sécurité sociale comme exemple paradigmatique de l'activité sociale de l'État-providence
- 7.1.4. La configuration constitutionnelle du système de sécurité sociale

7.2. Structure et composition du HPV

- 7.2.1. Les deux niveaux de protection
- 7.2.2. La division par régime
- 7.2.3. Le champ d'application du régime général
- 7.2.4. Les conséquences d'un enregistrement incorrect
- 7.2.5. Les effets du double enregistrement

7.3. La relation juridique avec la Sécurité Sociale

- 7.3.1. Enregistrement de l'employeur
- 7.3.2. L'inscription
- 7.3.3. Le début
- 7.3.4. La fin
- 7.3.5. Les conséquences administratives et pénales d'une inscription tardive ou d'un défaut d'inscription
- 7.3.6. La convention avec la sécurité sociale

7.4. Le financement du Système de Sécurité Sociale

- 7.4.1. Les différents systèmes de financement
- 7.4.2. L'obligation de payer des cotisations
- 7.4.3. Les conséquences administratives et pénales du non-respect de l'obligation de payer des cotisations
- 7.4.4. Règlement des contributions
- 7.4.5. Le droit de sécurité sociale

7.5. Les règles générales de l'action de protection

- 7.5.1. Les risques causaux (accidents du travail et maladies professionnelles)
- 7.5.2. Le traitement privilégié des risques professionnels
- 7.5.3. Types de prestations de sécurité sociale
- 7.5.4. Exigences générales pour l'accès aux mesures de protection (l'exigence d'enregistrement et la condition de qualification)

7.6. Montant des prestations

- 7.6.1. La dynamique des prestations (reconnaissance, paiement et cessation).
- 7.6.2. Passif pour les prestations
- 7.6.3. garanties de des prestations

7.7. La protection de l'incapacité

- 7.7.1. Les effets de l'incapacité de travail
- 7.7.2. Suspension pour cause d'incapacité temporaire
- 7.7.3. Indemnisation pour préjudice permanent non invalidant
- 7.7.4. Incapacité permanente
- 7.7.5. Pension pour invalidité permanente

7.8. Prestations liées à la naissance ou à l'adoption d'un enfant

- 7.8.1. Prise en compte du risque pendant la grossesse ou l'allaitement
- 7.8.2. Allocation de coresponsabilité pour la garde de l'enfant
- 7.8.3. Prestations d'accouchement et de garde d'enfants
- 7.8.4. Allocation de soins pour les enfants gravement malades

7.9. Pension de retraite

- 7.9.1. Pension de retraite ordinaire
- 7.9.2. Retraite anticipée
- 7.9.3. Retraite tardive
- 7.9.4. Cas de compatibilité entre le travail et la retraite (retraite partielle, retraite active et retraite flexible)

7.10. Protection contre la perte d'emploi

- 7.10.1. Allocation chômage contributive
- 7.10.2. Allocation de chômage
- 7.10.3. L'indemnité de cessation d'activité des professionnels indépendants

Module 8. Prévention des risques professionnels: obligations et responsabilités**8.1. L'obligation de Prévention**

- 8.1.1. Contenu général, portée et limites
- 8.1.2. Obligations instrumentales
- 8.1.3. Évaluation de activité préventive et Planification
- 8.1.4. Évaluation et planification de l'activité préventive
- 8.1.5. Obligation de mettre à disposition des équipements de travail et des moyens de protection
- 8.1.6. Obligations en matière de documentation
- 8.1.7. Obligations d'enregistrement et de déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles
- 8.1.8. Risque grave et imminent

8.2. L'obligation spécifique de surveillance sanitaire

- 8.2.1. Sujets responsables. Date à laquelle il doit se matérialiser
- 8.2.2. Le principe du volontariat et ses exceptions
- 8.2.3. Les résultats de la surveillance de la santé: accès et confidentialité des informations

8.3. L'obligation spécifique de coordonner les activités de l'employeur

- 8.3.1. Obligations en cas de concours d'activités
- 8.3.2. Contrats et sous-contrats
- 8.3.3. La réglementation particulière du secteur

8.4. L'obligation de protéger certains groupes de professionnels

- 8.4.1. Travailleurs particulièrement sensibles, femmes enceintes et allaitantes, travailleurs temporaires et intérimaires
- 8.4.2. Prévention des risques dans le cadre d'un travail indépendant

8.5. L'obligation de prévenir les risques psychosociaux

- 8.5.1. Types de risques psychosociaux
- 8.5.2. Mesures préventives
- 8.5.3. La déconnexion numérique comme moyen de protéger la santé des travailleurs

8.6. Le harcèlement au travail comme risque professionnel

- 8.6.1. Harcèlement au travail *Mobbing*
- 8.6.2. Harcèlement sexuel et harcèlement fondé sur le sexe
- 8.6.3. Différences avec les conflits industriels
- 8.6.4. Obligation de prévention et mesures préventives

8.7. Responsabilité administrative dans le domaine de la prévention des risques professionnels

- 8.7.1. Principes du pouvoir de sanction de l'administration
- 8.7.2. Sujets responsables
- 8.7.3. Responsabilité administrative dans le domaine de la prévention des risques professionnels
- 8.7.4. Procédure de sanction administrative
- 8.7.5. Le rapport d'infraction comme condition préalable à l'ouverture de la procédure de sanction

8.8. Responsabilité pénale dans le domaine de la prévention des risques professionnels

- 8.8.1. Responsabilité administrative dans le domaine de la prévention des risques professionnels
- 8.8.2. Situations de concours d'infractions
- 8.8.3. Compatibilité de la responsabilité pénale avec d'autres responsabilités
- 8.8.4. Champ d'application subjectif de la responsabilité pénale
- 8.8.5. La personne morale en tant que personne pénalement responsable
- 8.8.6. Responsabilité pénale des administrateurs, des dirigeants et des employés

8.9. Responsabilité civile

- 8.9.1. Nature de la responsabilité civile découlant des accidents du travail et/ou des maladies professionnelles
- 8.9.2. Responsabilité de l'employeur pour les actes de ses employés
- 8.9.3. Responsabilité de la coordination des activités: décentralisation de la production et responsabilité des sous-traitants et des sous-traitants
- 8.9.4. Responsabilité des groupes de entreprise
- 8.9.5. Responsabilité des fabricants et les fournisseurs

8.10. Responsabilité des filiales de sécurité sociale

- 8.10.1. La surtaxe sur les prestations et sa compatibilité
- 8.10.2. Concept et nature
- 8.10.3. Sujets responsables

Module 9. Procédure de travail: protection déclarative (partie générale et procédurale) et les modalités de procédure

9.1. L'ordre juridictionnel social: organes et compétences

- 9.1.1. Les sources réglementaires de l'ordre juridictionnel social
- 9.1.2. Les Concurrence de l'ordre juridictionnel social
- 9.1.3. Règlement extrajudiciaire
- 9.1.4. Les différents organes de la justice sociale, compétence fonctionnelle et territoriale

9.2. Les parties à la procédure

- 9.2.1. Concept, capacité, position
- 9.2.2. Procédures avec plusieurs parties

9.3. Évitement de la procédure

- 9.3.1. Procédures préalables
- 9.3.2. Conciliation
- 9.3.3. Revendications préliminaires

9.4. Ouverture d'une procédure déclaratoire

- 9.4.1. Actes préparatoires et anticipation de la preuve
- 9.4.2. Mesures provisoires et gel des avoirs
- 9.4.3. La créance: dépôt, admission et correction de la créance
- 9.4.4. Accumulation d'actions et de procédures
- 9.4.5. Procédure d'injonction de payer

9.5. Procédures orales

- 9.5.1. Concept du procès oral et de la procédure préalable au procès
- 9.5.2. Conciliation judiciaire
- 9.5.3. Arguments des parties
- 9.5.4. Proposition et obtention de preuves
- 9.5.5. Conclusions

9.6. Contester le licenciement

- 9.6.1. Expiration de l'action
- 9.6.2. Les exigences de la demande
- 9.6.3. L'arrêt et la qualification du licenciement
- 9.6.4. Les effets de la déclaration de licenciement équitable
- 9.6.5. Les effets de la déclaration de licenciement équitable
- 9.6.6. Les effets de la déclaration de licenciement équitable

9.7. Contestation des sanctions disciplinaires

- 9.7.1. La nullité de la sanction
- 9.7.2. Confirmation de la Sanction
- 9.7.3. Révocation totale de la sanction
- 9.7.4. Révocation partiellement de la sanction
- 9.7.5. Non-appel de l'arrêt et ses exceptions

9.8. résiliation du contrat de travail par la volonté commune des parties

- 9.8.1. La procédure de licenciement pour des raisons objectives
- 9.8.2. Licenciements collectifs pour des raisons économiques, organisationnelles, techniques ou de production

9.9. Modalités procédurales liées à l'élaboration du contrat de travail

- 9.9.1. Le processus de Vacances
- 9.9.2. La Procédure de classification des professions
- 9.9.3. La procédure de modalité géographique, de modification substantielle des conditions de travail et de réduction du temps de travail pour des raisons économiques, techniques, d'organisation ou de production
- 9.9.4. La procédure relative au congé d'allaitement et à la réduction de la journée de travail pour raisons familiales

9.10. Processus des filiales de sécurité sociale

- 9.10.1. Les partis légitimés
- 9.10.2. Demande préliminaire et épuisement de la procédure préliminaire
- 9.10.3. Demande
- 9.10.4. Effets de la Sentences

Module 10. Le processus de travail: un moyen de contestation et de tutelle**10.1. Les moyens de communication**

10.1.1. Considérations générales

10.2. Appel

10.2.1. Décisions susceptibles d'appel

10.2.2. Procédure

10.2.3. Effets du rejet et du maintien d'un recours en réexamen

10.3. Procédure de plainte

10.3.1. Décisions susceptibles d'appel

10.3.2. Procédure

10.3.3. Effets du rejet et du maintien d'un recours en réexamen

10.4. Demandes d'autorisation de recours

10.4.1. Considérations générales

10.4.2. Décisions susceptibles d'appel

10.4.3. Procédure

10.4.4. Effets du rejet et du maintien d'un recours en réexamen

10.5. Demandes d'autorisation de recours

10.5.1. Considérations générales

10.5.2. Décisions susceptibles d'appel

10.5.3. Traitement du recours devant la chambre sociale de la Cour suprême

10.5.4. Effets du rejet et du maintien d'un recours en réexamen

10.6. L'appel à l'unification de la doctrine

10.6.1. Considérations générales

10.6.2. Décisions susceptibles d'appel

10.6.3. Conditions de fond pour un appel

Traitement des appels

10.7. Considérations générales sur l'exécution du travail

10.7.1. Instruments d'application

10.7.2. La juridiction compétente

10.7.3. La Légitimation dans le processus d'exécution

10.7.4. Procédures d'exécution

10.8. Exécution ordinaire

10.8.1. Considérations générales

10.8.2. Attachement de la propriété: concept, phases et les incidences dans la saisie

10.8.3. La procédure d'exécution forcée des biens saisis

10.8.4. Paiement des créanciers

10.8.5. Insolvabilité des entreprises

10.9. Application spéciale

10.9.1. Exécution des arrêts de renvoi

10.9.2. Exécution des jugements contre les organismes public

10.9.3. Application collective

10.10. Exécution provisoire

10.10.1. Considérations générales

10.10.2. Exécution provisoire des décisions condamnant au paiement d'une somme d'argent

10.10.3. Exécution provisoire des jugements de la sécurité sociale

10.10.4. Exécution provisoire des décisions condamnant en matière d'licenciements somme d'argent

Module 12. Impôt sur les sociétés: régime général (I)**12.1. Caractéristiques générales de la taxe**

- 12.1.1. Cadre réglementaire
- 12.1.2. Fait générateur d'impôt
- 12.1.3. Contribuable
 - 12.1.3.1. Contribuables imposables et exonérés
 - 12.1.3.2. Communautés de biens et partenariats de droit civil
 - 12.1.3.3. Entités détenant simplement des actifs
- 12.1.4. Domicile fiscal
- 12.1.5. Période d'imposition et de déclaration

12.2. Ajustements de la base d'imposition: dépenses déductibles

- 12.2.1. Conditions de déductibilité des dépenses
- 12.2.2. Dépenses non déductibles

12.3. Frais financiers**12.4. Imputation temporaire du revenu et les dépenses****12.5. Amortissement****12.6. Règles d'évaluation et transactions liées****12.7. Provisions pour risques et charges****12.8. Les pertes de valeur et le régime des actifs d'impôt différé****12.9. Exemptions de double imposition****12.10. Boîte à brevets****12.11. Réserve de capitalisation****Module 13. Impôt sur les sociétés: régime général (II)****13.1. Compensation des bases d'imposition****13.2. Taux d'imposition et obligation fiscale totale****13.3. Allocations****13.4. Exemptions de double imposition****13.5. Déductions pour la recherche et le développement et l'innovation technologique****13.6. Déductions pour les investissements dans les productions cinématographiques, les séries audiovisuelles et les spectacles vivants et musicaux et les productions musicales****13.7. Déductions pour la création d'emplois****13.8. Déductions pour investissements des entreprises portuaires****13.9. Règles communes en matière de déductions****13.10. Paiements échelonnés**

Module 14. Impôt sur les sociétés: Régimes spéciaux (I)

14.1. Gestion de l'impôt sur les sociétés

14.2. Groupements d'intérêt économique et coentreprises temporaires.

14.3. Régime de consolidation fiscale: concepts de base

14.4. Régime de consolidation (II)

- 14.3.1. Définition
- 14.3.2. Contribuable
- 14.3.3. Ddettes fiscales résultant de l'application du régime de consolidation fiscale

- 14.4.1. Obligations de information
- 14.4.2. Perte du régime de consolidation fiscale: causes et effets

14.5. Groupe fiscal

14.6. Base d'imposition du groupe consolidé

14.7. Règlement consolidé

14.8. Régime des petites entreprises (I)

- 14.5.1. Définition du groupe fiscal. Entité mère. Entité dépendante
- 14.5.2. Inclusion ou exclusion d'entités dans le groupe fiscal
- 14.5.3. Détermination de la propriété et des droits de vote dans les participations indirectes
- 14.5.4. Règles spéciales pour l'inclusion d'entités dans le groupe fiscal

- 14.6.1. Règles particulières applicables à la détermination des bases fiscales individuelles des entités composant le groupe fiscal.
- 14.6.2. Élimination
- 14.6.3. Intégration
- 14.6.4. Compensation des pertes fiscales

- 14.7.1. Taux d'imposition du groupe
- 14.7.2. Obligation fiscale totale du groupe
- 14.7.3. Déductions et abattements de la dette fiscale brute du groupe fiscal.
- 14.7.4. Déclaration et auto-évaluation du groupe fiscal

- 14.8.1. Concept des petites entreprises
- 14.8.2. Liberté de dépréciation avec création d'emplois
- 14.8.3. Amortissement accéléré

14.9. Régime des petites entreprises (II)

14.10. Régime du leasing financier

- 14.9.1. Pertes de valeur sur créances irrécouvrables
- 14.9.2. Réserve d'égalisation

Module 15. Impôt sur les sociétés: Régimes spéciaux (II)**15.1. Régime de restructuration des entreprises. Concept, portée et cas d'application****15.2. Exigences du régime**

- 15.2.1. La raison économique valable
- 15.2.2. Notification du régime

15.3. Le régime de restructuration des entreprises

- 15.3.1. Régime applicable aux actifs transférés
- 15.3.2. Valorisation des actions acquises
- 15.3.3. Régime fiscal des actionnaires
- 15.3.4. Régime d'échange de titres

15.4. Le régime de restructuration des entreprises(III)

- 15.4.1. Participations au capital du cédant et de l'acquéreur
- 15.4.2. Contributions non monétaires

15.5. Le régime de restructuration des entreprises(IV)

- 15.5.1. Subrogation dans la situation juridique
- 15.5.2. Fonctions comptables

15.6. Régime fiscal des coopératives (I). Planification fiscale

- 15.6.1. Classification fiscale des coopératives
- 15.6.2. Effets de la perte du statut fiscal

15.7. Régime fiscal des coopératives (II). Causes. de perte du statut fiscal**15.8. Coopératives spécialement protégées (III). Énumération et les exigences****15.9. Régime fiscal des coopératives (III) Règles spéciales concernant la base imposable à l'impôt sur les sociétés**

- 15.9.1. Double base d'imposition
- 15.9.2. Évaluation des transactions avec les membres
- 15.9.3. Dépenses spéciales: FEP et intérêts sur le capital
- 15.9.4. Traitement du PTSD

15.10. Régime fiscal des coopératives (IV). Bénéfices fiscale des coopératives

- 15.10.1. Avantages fiscaux dans la dette fiscale de l'IS
- 15.10.2. Avantages fiscaux dans les autres impôts

Module 16. Impôt sur les la valeur ajoutée: régime général (I)**16.1. Introduction à IVA****16.2. Introduction à la TVA**

- 16.2.1. Fournitures de biens et de services
- 16.2.2. Transactions assimilées

16.3. Transactions intracommunautaires et les opérations de commerce extérieur

- 16.3.1. Acquisitions intracommunautaires de biens
- 16.3.2. Fourniture et acquisition de services intracommunautaires
- 16.3.3. Importation de marchandises

16.4. Non-soumission à l'impôt**16.5. Exemptions****16.6. Personnes imposables et redevables**

- 16.6.1. Règles générales
- 16.6.2. Règle de l'inversion de la charge
- 16.6.3. Personnes redevables de la taxe

16.7. Lieu d'approvisionnement

- 16.7.1. Livraisons de marchandises
- 16.7.2. Fourniture de services

16.8. Imputabilité de la taxe

- 16.8.1. Règles générales
- 16.8.2. Règle générale

16.9. Règles spéciales

- 16.9.1 Règles générales
- 16.9.2 Règle générale

16.10. Montant imposable

Module 17. Impôt sur les la valeur ajoutée: régime général (II)

17.1. Taux d'imposition

17.2. Impact de la taxe

- 17.2.1. Exigences temporelles et formelles
- 17.2.2. Obligations de facturation
- 17.2.3. Facturation électronique
- 17.2.4. Système de fourniture d'informations immédiates (SII)

17.3. Déduction de la taxe en amont

- 17.3.1. Exigences
- 17.3.2. Limites
- 17.3.3. Exclusions et restrictions

17.4. Déductions dans des secteurs d'activité distincts

17.5. Règlement de l'impôt

- 17.5.1. Régime général
- 17.5.2. Règle du prorata
 - 17.5.2.1. Général au prorata
 - 17.5.2.2. Spécial au prorata

17.6. Retour

17.7. Corrections

- 17.7.1. Correction des montants imputés
- 17.7.2. Ajustement des déductions

17.8. Ajustement des déductions

- 17.8.1. Par application de la répartition provisoire
- 17.8.2. Pour l'acquisition ou l'importation de biens d'investissement
- 17.8.3. Pour les déductions antérieures à l'entrée en vigueur

17.9. Obligations formelles

17.10. Gestion des impôts

Module 18. Taxe sur la valeur ajoutée: spéciaux

18.1. Règles communes aux régimes spéciaux de TVA

18.2. Régime spécial simplifié

18.3. Régime spécial pour l'agriculture, l'élevage et la pêche

18.4. Dispositions particulières pour les biens d'occasion, les œuvres d'art, les antiquités et les objets de collection

18.5. Régime spécial pour les transactions sur l'or d'investissement

18.6. Régime spécial pour les agences de voyage

18.7. Régime spécial pour la surcharge d'équivalence

18.8. Régime particulier applicable aux services de télécommunications, de radiodiffusion ou de télévision et aux services fournis par voie électronique

18.9. Régime spécial pour Groupes d'entités

18.10. Régime spécial pour la base de caisse base de trésorerie

Module 19. Taxes spéciales

19.1. Impôts spéciaux: introduction	19.2. Impôts sur les produits manufacturés	19.3. Droits d'accise sur le charbon	19.4. Droits d'accise sur le charbon
19.5. Impôt sur la valeur de la production d'électricité	19.6. Impôt sur la production de combustible nucléaire usé et de déchets radioactifs provenant de la production d'électricité	19.7. Impôt sur le stockage du combustible nucléaire usé et des déchets radioactifs dans des installations centralisées	19.8. Impôt sur les gaz à effet de serre fluorés
19.9. Impôt sur la valeur de l'extraction de gaz, de pétrole et de condensats	19.10. Impôt sur les matières plastiques		



Le syllabus le plus complet et le plus à jour sur la scène académique actuelle"

07

Méthodologie

Ce programme de formation offre une manière différente d'apprendre. Notre méthodologie est développée à travers un mode d'apprentissage cyclique: ***le Relearning***.

Ce système d'enseignement est utilisé, par exemple, dans les écoles de médecine les plus prestigieuses du monde et a été considéré comme l'un des plus efficaces par des publications de premier plan telles que le ***New England Journal of Medicine***.





“

Découvrez le Relearning, un système qui laisse de côté l'apprentissage linéaire conventionnel au profit des systèmes d'enseignement cycliques: une façon d'apprendre qui a prouvé son énorme efficacité, notamment dans les matières dont la mémorisation est essentielle”

TECH Business School utilise l'Étude de Cas pour contextualiser tout le contenu.

Notre programme offre une méthode révolutionnaire de développement des compétences et des connaissances. Notre objectif est de renforcer les compétences dans un contexte changeant, compétitif et hautement exigeant.

“

Avec TECH, vous pouvez expérimenter une manière d'apprendre qui ébranle les fondations des universités traditionnelles du monde entier”



Notre programme vous prépare à relever les défis commerciaux dans des environnements incertains et à faire réussir votre entreprise.



Notre programme vous prépare à relever de nouveaux défis dans des environnements incertains et à réussir votre carrière.

Une méthode d'apprentissage innovante et différente

Ce programme TECH est un parcours de formation intensif, créé de toutes pièces pour offrir aux managers des défis et des décisions commerciales au plus haut niveau, tant au niveau national qu'international. Grâce à cette méthodologie, l'épanouissement personnel et professionnel est stimulé, faisant ainsi un pas décisif vers la réussite. La méthode des cas, technique qui constitue la base de ce contenu, permet de suivre la réalité économique, sociale et commerciale la plus actuelle.

“*Vous apprendrez, par le biais d'activités collaboratives et de cas réels, la résolution de situations complexes dans des environnements professionnels réels*”

La méthode des cas est le système d'apprentissage le plus utilisé dans les meilleures écoles de commerce du monde depuis qu'elles existent. Développée en 1912 pour que les étudiants en Droit n'apprennent pas seulement le droit sur la base d'un contenu théorique, la méthode des cas consiste à leur présenter des situations réelles complexes afin qu'ils prennent des décisions éclairées et des jugements de valeur sur la manière de les résoudre. En 1924, elle a été établie comme méthode d'enseignement standard à Harvard.

Dans une situation donnée, que doit faire un professionnel? C'est la question à laquelle nous sommes confrontés dans la méthode des cas, une méthode d'apprentissage orientée vers l'action. Tout au long du programme, les étudiants seront confrontés à de multiples cas réels. Ils devront intégrer toutes leurs connaissances, faire des recherches, argumenter et défendre leurs idées et leurs décisions.

Relearning Methodology

TECH combine efficacement la méthodologie des Études de Cas avec un système d'apprentissage 100% en ligne basé sur la répétition, qui associe différents éléments didactiques dans chaque leçon.

Nous enrichissons l'Étude de Cas avec la meilleure méthode d'enseignement 100% en ligne: le Relearning.

Notre système en ligne vous permettra d'organiser votre temps et votre rythme d'apprentissage, en l'adaptant à votre emploi du temps. Vous pourrez accéder aux contenus depuis n'importe quel appareil fixe ou mobile doté d'une connexion Internet.

À TECH, vous apprendrez avec une méthodologie de pointe conçue pour former les managers du futur. Cette méthode, à la pointe de la pédagogie mondiale, est appelée Relearning.

Notre école de commerce est la seule école autorisée à employer cette méthode fructueuse. En 2019, nous avons réussi à améliorer les niveaux de satisfaction globale de nos étudiants (qualité de l'enseignement, qualité des supports, structure des cours, objectifs...) par rapport aux indicateurs de la meilleure université en ligne.



Dans notre programme, l'apprentissage n'est pas un processus linéaire, mais se déroule en spirale (apprendre, désapprendre, oublier et réapprendre). C'est pourquoi nous combinons chacun de ces éléments de manière concentrique. Cette méthodologie a permis de former plus de 650.000 diplômés universitaires avec un succès sans précédent dans des domaines aussi divers que la biochimie, la génétique, la chirurgie, le droit international, les compétences en gestion, les sciences du sport, la philosophie, le droit, l'ingénierie, le journalisme, l'histoire, les marchés financiers et les instruments. Tout cela dans un environnement très exigeant, avec un corps étudiant universitaire au profil socio-économique élevé et dont l'âge moyen est de 43,5 ans.

Le Relearning vous permettra d'apprendre avec moins d'efforts et plus de performance, en vous impliquant davantage dans votre spécialisation, en développant un esprit critique, en défendant des arguments et en contrastant les opinions: une équation directe vers le succès.

D'après les dernières preuves scientifiques dans le domaine des neurosciences, non seulement nous savons comment organiser les informations, les idées, les images et les souvenirs, mais nous savons aussi que le lieu et le contexte dans lesquels nous avons appris quelque chose sont fondamentaux pour notre capacité à nous en souvenir et à le stocker dans l'hippocampe, pour le conserver dans notre mémoire à long terme.

De cette manière, et dans ce que l'on appelle Neurocognitive context-dependent e-learning, les différents éléments de notre programme sont reliés au contexte dans lequel le participant développe sa pratique professionnelle.



Ce programme offre le meilleur support pédagogique, soigneusement préparé pour les professionnels:



Support d'étude

Tous les contenus didactiques sont créés par les spécialistes qui enseigneront le cours, spécifiquement pour le cours, afin que le développement didactique soit vraiment spécifique et concret.

Ces contenus sont ensuite appliqués au format audiovisuel, pour créer la méthode de travail TECH en ligne. Tout cela, avec les dernières techniques qui offrent des pièces de haute qualité dans chacun des matériaux qui sont mis à la disposition de l'étudiant.



Cours magistraux

Il existe de nombreux faits scientifiques prouvant l'utilité de l'observation par un tiers expert.

La méthode "Learning from an Expert" permet au professionnel de renforcer ses connaissances ainsi que sa mémoire, puis lui permet d'avoir davantage confiance en lui concernant la prise de décisions difficiles.



Stages en compétences de gestion

Ceux-ci mèneront des activités visant à développer des compétences de gestion spécifiques dans chaque domaine thématique. Pratiques et dynamiques pour acquérir et développer les compétences et les capacités dont un cadre supérieur a besoin dans le contexte de la mondialisation dans lequel nous vivons.



Lectures complémentaires

Articles récents, documents de consensus et directives internationales, entre autres. Dans la bibliothèque virtuelle de TECH, l'étudiant aura accès à tout ce dont il a besoin pour compléter sa formation.





Case studies

Ils réaliseront une sélection des meilleures études de cas choisies spécifiquement pour ce diplôme. Des cas présentés, analysés et tutorés par les meilleurs spécialistes de la direction d'entreprise sur la scène internationale.



Résumés interactifs

L'équipe TECH présente les contenus de manière attrayante et dynamique dans des pilules multimédia comprenant des audios, des vidéos, des images, des diagrammes et des cartes conceptuelles afin de renforcer les connaissances. Ce système éducatif unique pour la présentation de contenu multimédia a été récompensé par Microsoft en tant que "European Success Story".



Testing & Retesting

Les connaissances de l'étudiant sont évaluées et réévaluées périodiquement tout au long du programme, par des activités et des exercices d'évaluation et d'auto-évaluation, afin que l'étudiant puisse vérifier comment il atteint ses objectifs.



08

Profil de nos étudiants

Les étudiants du Mastère Avancé en Société de Conseil sont des professionnels ayant une grande expérience dans le conseil aux, qui cherchent une opportunité éducative d'améliorer leur formation avec un troisième cycle de haut niveau académique. Les personnes qui comprennent la nécessité de poursuivre leurs études tout au long de leur vie professionnelle comme une méthode indispensable pour obtenir un meilleur emploi, augmenter leur employabilité et être plus compétitif dans leur travail.





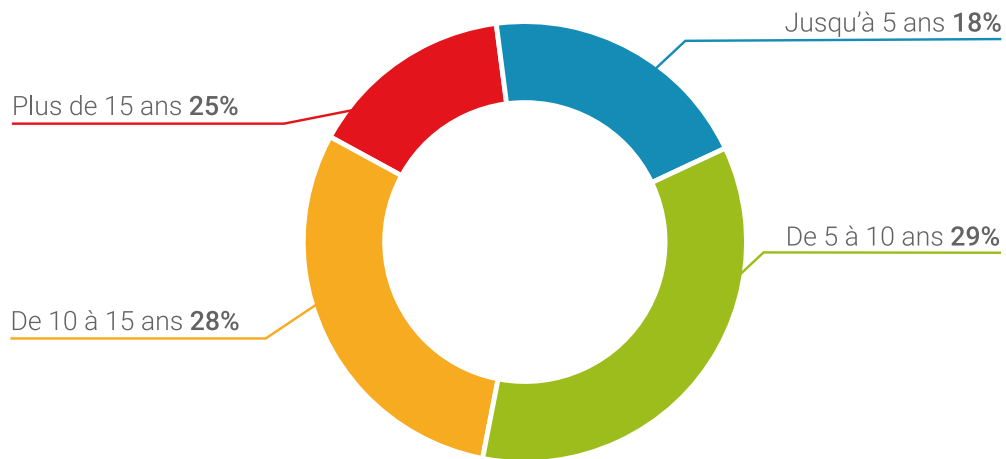
“

*Un programme destiné aux professionnels
qui recherchent une amélioration de leur
emploi dans un court laps de temps”*

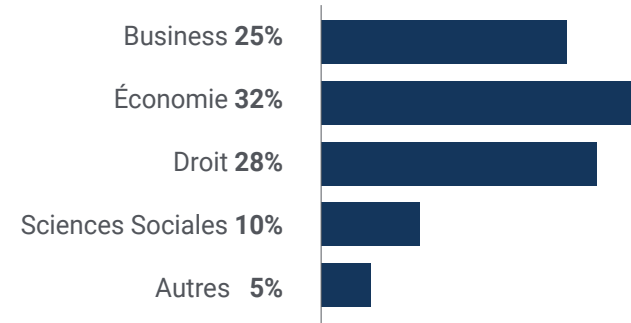
Moyenne d'âge

Entre **35** et **45** ans

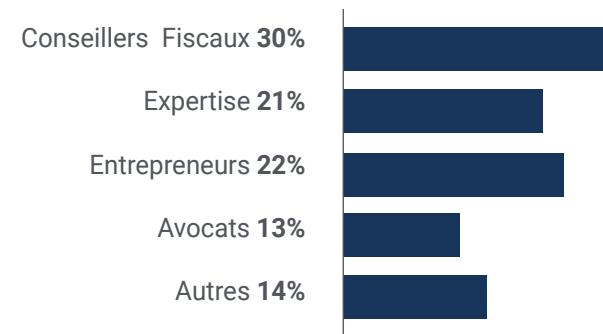
Années d'expérience



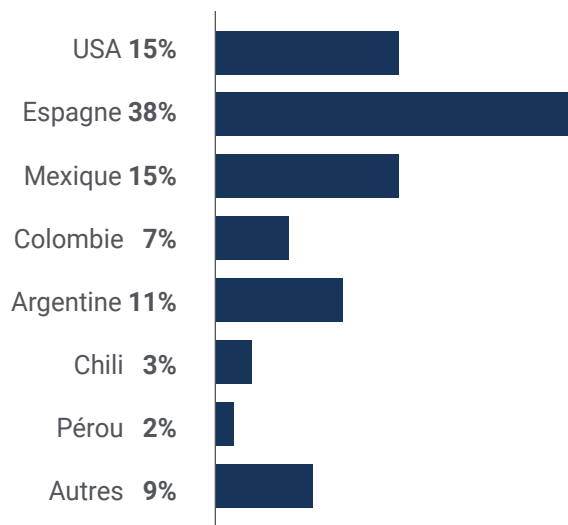
Formation



Profil Académique



Distribution géographique



Miguel Molina

Consultant en affaires

"Ce programme m'a donné l'occasion d' Améliorer ma formation dans le domaine dans lequel je me développe professionnellement. Ainsi, dans ce Mastère Avancé de TECH, j'ai trouvé des informations absolument nouvelles et nécessaires pour ma pratique professionnelle, j'ai donc pu me mettre à jour et je suis maintenant plus confiant au moment de prendre des décisions. De plus, le mode en ligne a été un grand plus, car j'ai pu poursuivre mes études sans devoir mettre de côté le reste de mes obligations"

09

Direction de la formation

Les enseignants de ce programme TECH sont des professionnels ayant une grande expérience dans le conseil aux entreprises, mais aussi dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Des enseignants qui comprennent l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie professionnelle et qui ont conçu un programme de haut niveau, adapté aux besoins des étudiants du XXI^e siècle. Ils sont également au fait des nouvelles technologies d'enseignement, c'est pourquoi ils dotent ce programme d'une multitude de ressources théoriques et pratiques.



A black and white photograph showing three people from a high angle, looking down at a device. The image is partially obscured by a dark blue diagonal shape on the right side of the page.

“

*La meilleure équipe d'enseignants
du moment pour vous aider à vous
développer professionnellement"*

Direction



Dr Taléns Visconti, Eduardo Enrique

- ♦ Doctorat en droit, affaires et justice. Université de Valence
- ♦ Diplôme de droit de l'université de Valence
- ♦ Master Officiel en droit, affaires et justice. Université de Valence
- ♦ Diplôme de spécialisation en médiation du travail. Université de Valence
- ♦ XXVIIIe Congrès du droit du travail et de la sécurité sociale "Décentralisation productive: nouvelles formes d'organisation du travail et des entreprises"
- ♦ Participation au 27ème congrès national de l'AEDTSS "Bilan et perspectives de la politique sociale et du travail européenne"
- ♦ Participation en tant que conférencier au cours "La Responsabilidad Empresarial 2019", avec une communication sur "La Responsabilidad Civil Patronal"
- ♦ Auteur de Innovación Docente y Ciencia Jurídica. pp. 199-210. (Espagne): Espagne Aranzadi (Thomson Reuters), 2017.
Nom du matériau: "L'utilisation de Facebook comme outil d'enseignement de l'innovation en droit du travail". Taléns Visconti, Eduardo Enrique

Professeurs

Mme Alguacil Marí, María Pilar

- ◆ Professeur de droit financier et fiscal
- ◆ Membre du comité de rédaction de plusieurs revues scientifiques, telles que Civitas Revista Española de Derecho Financiero, et CIRIEC, revue juridique d'économie sociale et coopérative
- ◆ Auteur de plus de 100 publications scientifiques, sous forme de livres, de chapitres de livres et de contributions à des revues nationales et internationales
- ◆ Elle a effectué des séjours de recherche aux universités de Bologne, Catane, UQAM, Vérone et Sussex, ainsi qu'à l'agence européenne EUROFOUND
- ◆ Il a conseillé les organisations les plus représentatives de l'économie sociale
- ◆ Il a participé en tant qu'orateur à des sessions du Comité économique et social européen et à l'intergroupe sur l'économie sociale du Parlement européen

M. De Buján y Arranz, Antonio Fernández

- ◆ Associé principal de KPMG Abogados
- ◆ Diplôme de Droit de ICADE (Pontificia Comillas)
- ◆ Diplômée en sciences Entreprise de ICADE (Pontificale Comillas)
- ◆ Master Officiel en Droit Public de l'UCM (Université Complutense de Madrid)
- ◆ Membre correspondant de l'Académie Royale de Jurisprudence et de Législation
- ◆ Conférencier sur le thème des impôts spéciaux dans le cadre du Master en pratique fiscale du Centre de Études Garrigues
- ◆ Membre du comité de rédaction d'Aranzadi Experto Fiscal dans les chapitres sur les accises et les taxes environnementales et évaluateur externe de la Revista Técnica Tributaria
- ◆ Prix juridique international ISDE dans le domaine du droit fiscal et de la fiscalité, dans la catégorie professionnelle, pour son travail "El denominado IVA asimilado a la importación" (la TVA assimilée aux importations)

Dr Bonet Sánchez, María Pilar

- ◆ Avocat membre du Barreau de Valencia.)
- ◆ Doctorat en médecine droit de l' Université de Valencia
- ◆ Diplôme de Droit de l'Université de Valence
- ◆ Conférencier universitaire en droit financier et fiscal
- ◆ Directeur du certificat universitaire en gestion des impôts et du travail pour les travailleurs indépendants (5 éditions)
- ◆ Membre de l'équipe de la présidence des coopératives agroalimentaires
- ◆ Chercheur dans divers projets liés à l'économie sociale et au coopérativisme
- ◆ Conseiller de diverses coopératives, notamment en matière de TVA
- ◆ Examineur externe anonyme d'articles scientifiques destinés à être publiés dans diverses revues

Dr Dr. Aragón Gómez, Cristina

- ◆ Doctorat en droit. "Apto cum laude" à l'unanimité de la Faculté des sciences sociales et juridiques de l'Université Carlos III de Madrid
- ◆ Licencié en Droit Université Complutense de Madrid
- ◆ Prix du doctorat extraordinaire de la faculté de droit de l'université Carlos III de Madrid
- ◆ Master en Gestion des Ressources Humaines, avec spécialisation en relations de travail Chambre de commerce et d'industrie de Madrid et Université Autonome de Madrid

Dr Ramos Moragues, Francisco

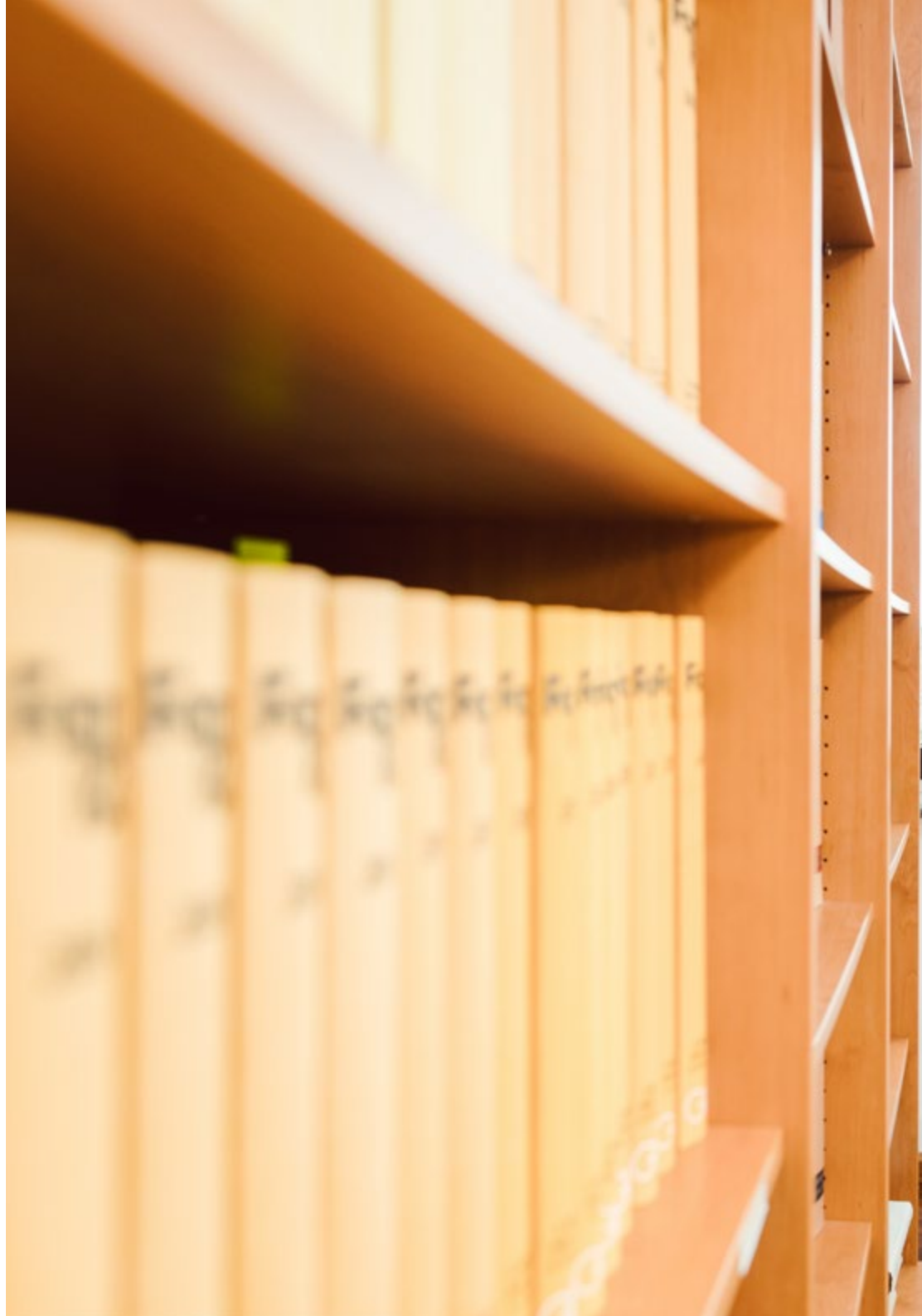
- ◆ Centre de doctorat européen en droit du travail et sécurité sociale. Université de Bologne
- ◆ Centre de doctorat en droit du travail et sécurité sociale. Université de Valence
- ◆ Licencié en Droit Université de Valence
- ◆ Pratique des relations de travail. Université de Sciences Sociales Valence

Dr Nieto Rojas, Patricia

- ◆ Doctorat en droit. UC3M
- ◆ Diplôme en sciences du travail. Université Carlos III de Madrid
- ◆ Pratique des relations de travail. Université Carlos III de Madrid
- ◆ Master en Droit Privé
- ◆ Cours de niveau avancé "Conception et mise en œuvre de plans et de mesures d'égalité. Advanced Level II" Institut des femmes, Fonds social européen
- ◆ Programme avancé en relations industrielles et ressources humaines. Université Carlos III de Madrid/ Baking&

Dr Moreno Solana, Amanda

- ◆ Doctorat en droit: " L'organisation de la prévention des risques professionnels dans les entreprises. Elementos configuradores y problemas derivados de su régimen jurídico". Université Carlos III de Madrid. Prix du thèse extraordinaire
- ◆ Diplômé en droit. Université Carlos III de Madrid. Spécialité: droit du travail et droit des sociétés
- ◆ Master en Prévention des Risques Professionnels. Université Carlos III de Madrid. Spécialité Sécurité et ergonomie du travail et psychosociologie
- ◆ Master en Droit Privé. Université Carlos III de Madrid
- ◆ Cours d'Adaptation Pédagogique Université Complutense de Madrid





Dr Díaz de Atauri, Pablo Gimeno

- ◆ Doctorat en droit de l'Université Carlos III de Madrid avec le titre de "Sobresaliente cum Laude". Prix du doctorat extraordinaire
- ◆ Master en Droit Privé, Université Carlos III de Madrid
- ◆ Diplôme en Droit de l'Université Carlos III de Madrid
- ◆ Diplôme en Économie de l'Université Carlos III de Madrid
- ◆ Participation à des projets. Changement technologique et transformation des lieux de travail: droit et négociation collective face aux perturbations digitales, MERCADER UGUNIA, JESÚS R., Ministère de l'innovation, des sciences et des universités

Dr Correcher Mato, Carlos

- ◆ doctorat en droit financier et fiscal

Mme Puchol Tur, Teresa

- ◆ Docteur en droit financier et fiscal
- ◆ Diplôme en économie
- ◆ Master en droit de la entreprise

10

Impact sur votre carrière

L'obtention de ce Mastère Avancé en Société de Conseil à TECH est une occasion unique de réaliser le changement professionnel que les étudiants souhaitent. Ainsi, les étudiants trouveront dans ce programme la meilleure formation en matière de conseil social et fiscal aux entreprises dans le panorama académique actuel, ce qui sera fondamental pour leur développement professionnel et donnera l'impulsion souhaitée à leur carrière. L'occasion idéale de se spécialiser dans un domaine fondamental du commerce. Impact sur votre carrière





“

Les ressources théoriques et pratiques de ce programme faciliteront votre apprentissage dans ce domaine”

Êtes-vous prêt à faire le grand saut? Un excellent perfectionnement professionnel vous attend

Le Mastère Avancé en Société de Conseil de TECH Université Technologique est un programme intensif qui prépare les étudiants à faire face aux défis et aux décisions des entreprises, tant au niveau national qu'international. Son principal objectif est de favoriser votre épanouissement personnel et professionnel. Contribuer à la réussite

Ainsi, si vous souhaitez améliorer vos compétences, réaliser un changement positif au niveau professionnel et interagir avec les meilleurs, vous êtes au bon endroit.

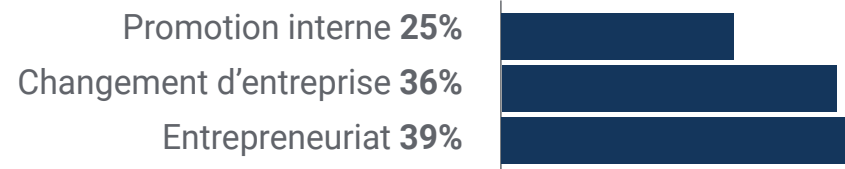
Réalisez le changement professionnel que vous souhaitez en suivant ce programme complet.

La réalisation programme marquera tournant dans votre formation.

Le moment du changement



Type de changement



Amélioration du salaire

L'achèvement de ce programme signifie une augmentation de salaire de plus de **25,22%** pour nos étudiants.



11

Bénéfices pour votre entreprise

Suivre ce Mastère Avancé en Société de Conseil à TECH Université Technologique est une opportunité unique pour les étudiants sur le plan personnel et professionnel, mais aussi pour les entreprises dans lesquelles ils travaillent, car ils pourront apporter une nouvelle vision stratégique et de nouvelles méthodes et techniques de travail qui amélioreront leur travail au quotidien. Elle permettra sans aucun doute aux étudiants d'atteindre l'excellence professionnelle qu'ils souhaitent et de devenir ainsi plus compétitifs dans leur travail quotidien



“

Étudiez à TECH et apportez à votre entreprise une nouvelle méthode de travail, plus dynamique, plus efficace, plus adaptée aux besoins du XXIe siècle”

Développer et retenir les talents dans les entreprises est le meilleur investissement à long terme.

01

Accroître les talents et le capital intellectuel

Le manager apportera à l'entreprise de nouveaux concepts, stratégies et perspectives susceptibles d'entraîner des changements importants dans l'organisation

02

Conserver les cadres à haut potentiel et éviter la fuite des talents

Ce programme renforce le lien entre l'entreprise et le manager et ouvre de nouvelles perspectives d'évolution professionnelle au sein de l'entreprise

03

Former des agents du changement

Le manager sera capable de prendre des décisions en période d'incertitude et de crise, aidant ainsi l'organisation à surmonter les obstacles

04

Des possibilités accrues d'expansion internationale

Grâce à ce programme, l'entreprise entrera en contact avec les principaux marchés de l'économie mondiale



05

Développement de projets propres

Vous le directe pourra travailler sur un projet réel ou développer de nouveaux projets dans le domaine de la R+D ou du développement commercial de votre entreprise

06

Augmentation de la compétitivité

Ce Mastère Avancé dotera les étudiants des compétences nécessaires pour relever de nouveaux défis et faire ainsi progresser l'organisation

12 Diplôme

Le Mastère Avancé en Société de Conseil vous garantit, en plus de la formation la plus rigoureuse et la plus actuelle, l'accès à un diplôme universitaire de Mastère Avancé délivré par TECH Université Technologique.



“

Finalisez cette formation avec succès et recevez votre diplôme universitaire sans avoir à vous soucier des déplacements ou des démarches administratives”

Ce **Mastere Avance en Société Conseil** contient le programme le plus complet et le plus à jour du marché.

Après avoir réussi l'évaluation, l'étudiant recevra par courrier postal* avec accusé de réception son correspondant diplôme de **Mastere Avance** délivré par **TECH Université Technologique**.

Le diplôme délivré par **TECH Université Technologique** indiquera la note obtenue lors du Mastere Avance, et répond aux exigences communément demandées par les bourses d'emploi, les concours et les commissions d'évaluation des carrières professionnelles.

Diplôme: **Mastere Avance en Société Conseil**

N.º d'Heures Officielles: **3.000 h.**



*Si l'étudiant souhaite que son diplôme version papier possède l'Apostille de La Haye, TECH EDUCATION fera les démarches nécessaires pour son obtention moyennant un coût supplémentaire.



Mastère Avancé Société de Conseil

- » Modalité: en ligne
- » Durée: 2 ans
- » Qualification: TECH Université Technologique
- » Intensité: 16h/semaine
- » Horaire: à votre rythme
- » Examens: en ligne

Mastère Avancé

Société de Conseil

